L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 75 rue de Carondelet.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI MATIN, 13 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET,

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE QUATRIÈME.

(Suite et fin.)

La chambre était froide. On sentait que par la fenêtre ouverte, l'humidité du dehors l'avait envahie toute la nuit. Au premier coup d'œil jeté sur le lit, Planus pensa: "Il ne s'est pas couché..... En effet, la couverture était intacte, et dans la chambre, une veillée pleine d'agitation se révélait aux moindres détails, à la lampe encore fumante et qu'on avait négligé d'éteindre, à la carafe entièrement vidée dans une fièvre d'insomnie; mais ce qui terrifia le caissier, ce fut de trouver grand ouvert le tiroir de commode où il avait soigneusement déposé la lettre et le paquet confiés à lui par son ami.

La lettre n'était plus là. Le paquet déplié, resté sur la table, laissait voir une photographie, le portrait de Sidonie à quinze ans. Avec sa robe à guimpe, sa chère mutine, séparés au front, sa pose embarrassée de filette encore gauche, la petite Chebe d'autrefois, l'apprentie de mademoiselle Le Mire, ne ressemblait guère à la Sidonie de maintenant. Et c'est justement pour cela que Risler avait gardé cette photographie, comme un souvenir, non de sa femme, mais de la "petite."

Sigismond était consterné:

—C'est ma faute, se disait-il.... J'aurais dû retirer les clefs..... Mais qui se serait douté qu'il y pensait encore?.... Il m'avait tant juré que cette femme n'existait plus pour lui.

A ce moment mademoiselle Planus entra, le visage bouleversé.

—M. Risler est parti..... fit-elle.

—Parti!..... La porte du jardin n'était donc pas fermée!

—Il a passé par-dessus le mur..... On voit les marques.

Ils se regardèrent, terrifiés.

Planus pensait: "C'est la lettre!"

Evidemment cette lettre de sa femme avait dû apprendre à Risler quelque chose d'extraordinaire; et pour ne pas réveiller ses hôtes, il s'était sauvé sans bruit, par la fenêtre, comme un voleur. Pourquoi? Dans quel but?

—Vous verrez, ma sœur, disait le pauvre Planus en achevant de s'habiller à la hâte, vous verrez que cette coquine lui aura joué encore quelque tour. Et comme la vieille fille essayait de le rasseurer, le brave homme en revenait toujours à son motif favori:

—*Chat bas gonfanze!*..... Puis, sitôt prêt, il s'élança dehors.

Sur la terre détrempée par la grosse pluie de la nuit, les pas de Risler s'aperçevaient jusqu'à la porte du petit jardin. Il avait dû partir avant le jour, car les carré de légumes et les bordures de fleurs étaient défoncés au hasard par des traces oreuses, espacées en de longues enjambées; le mur du fond avait des éraflures blanches, un léger ébréchement au faîte. Le frère et la sœur sortirent sur le chemin de ceinture. Sur la marque des pas devenait impossible à suivre. On voyait pourtant que Risler était allé dans la direction de la route d'Orléans.

—Au fait, hasarda mademoiselle Planus, nous sommes bien bons de nous tourmenter; il est peut-être retourné à la fabrique tout simplement.

Sigismond secoua la tête. Ah! s'il avait dit tout ce qu'il pensait.

—Allons, rentrez, ma sœur..... Je vais voir.....

—Et le vieux "chat bas gonfanze" partit en coup de vent, sa crinière blanche encore pire hérissée que d'habitude.

A cette heure-là, sur la route de ceinture, c'était un va-et-vient de soldats, de maraîchers, la garde montante, des chevaux d'officiers qu'on promenait, des cantiniers avec leur équipage, tout le train, tout le mouvement qui se fait le matin autour des forts. Planus s'en allait à grands pas au milieu du bruit, quand tout à coup il s'arrêta. Sur la gauche, au pied des talus, devant un petit bâtiment carré où se lit en noir sur le plâtre cru:

VILLE DE PARIS.

ENTRÉE DES CARRIÈRES.

il venait d'apercevoir une foule rassemblée et des uniformes de soldats, de douaniers, mêlés aux blouses bleues et tarteuses des rôdeurs de barrières. Instinctivement le vieux s'approcha. Au-dessous d'une poterne ronde à barreaux de fer, un douanier assis sur la marche de pierre, parlait avec de grands gestes, comme s'il faisait une démonstration:

—Il était là où je suis, disait-il.... Il s'est pendu assis, en tirant de toutes ses forces sur la corde..... comme ça..... hac!..... Et l'idée reprend que le bon sieur idée de mourir, car on a trouvé dans sa poche un rasoir dont il se serait servi au cas où la corde aurait cassé.

Dans la foule, un vieux cria: "Pauvre diable!...." Ensuite une autre, mais celle-là tremblante, étranglée par l'émotion, demanda timidement:

—Est-ce qu'on est bien sûr qu'il serait mort?

Tout le monde se mit à rire en regardant Planus.

—En voilà un vieux serin, fit le douanier..... Puisque je vous dis qu'il était bleu ce matin, quand nous l'avons décroché pour le porter à la caserne des chasseurs.

Elle n'était pas loin, cette caserne; et pourtant Sigismond Planus eut toutes les peines du monde à se traîner jusque-là. Il avait beau se dire que les suicides ne sont pas rares à Paris, surtout dans ces parages, que pas un jour ne se passe sans qu'on relève un cadavre sur cette longue ligne de fortifications, comme sur le rivage d'une mer dangereuse, rien ne pouvait le distraire de l'idée présentement fixe qui, depuis le matin, lui serrait le cœur.

—Ah! vous venez pour le pendu, lui dit le *mar cha!* de planton à la porte de la caserne..... tenez! Il est là.

On avait étendu le corps, dans une espèce de remise, sur une table à tréteaux. Un manteau de cavalerie, jeté dessus, le recouvrait entièrement; tout laissait voir plus de linceul que la rigidité de la mort crense partout autour d'elle. Un groupe d'officiers, quelques soldats en pantalons de toile regardaient de loin, en causant à voix basse comme dans une église; et sur le rebord d'une haute fenêtre, un aide-major écrivait la constatation du décès. C'est à lui que Sigismond s'adressa.

—Je voudrais bien le voir, demanda-t-il doucement.

—Voyez.

Il s'approcha du tréteau, hésita une minute, puis s'enhardissant, découvrit un visage tuméfié, un grand corps immobile dans ses vêtements trempés de pluie....

—Elle a donc fini par le tuer, mon vieux camarade... murmura Planus, et il tomba à genoux en sanglotant.

Les officiers s'étaient avancés curieusement pour regarder le mort, resté découvert.

—Voyez donc, major, dit l'un d'eux... Il a la main fermée comme s'il serrait quelque chose.

—En effet, répondit le major en s'approchant..... Cela arrive quelquefois dans les dernières convulsions.... Vous rappelez-vous, à Solférino? Le commandant Bordy tenait comme cela dans sa main le médaillon de sa petite fille. Nous avons eu bien du mal à le lui arracher.

Tout en parlant, il essayait d'ouvrir cette pauvre main crispée et morte.

—Tiens! dit-il, c'est une lettre qu'il serrait si fort.

Il allait la lire; mais un des officiers la lui prit des mains et la passa à Sigismond toujours agenouillé:

—Voyez, monsieur. C'est peut-être une dernière volonté à remplir.

Sigismond Planus se leva. Comme la pièce était sombre, il s'approcha de la croisée en chancelant, et lut, les yeux brouillés de larmes:

"..... Eh bien! oui, je l'aime, je l'aime.... plus que jamais et pour toujours..... A quoi bon lutter et nous débattre?..... Notre crime est plus fort que nous.

.....

Ensuite la lettre que Frantz avait écrite à sa belle-sœur un an auparavant, et que Sidonie avait envoyée à son mari le lendemain de leur scène pour se venger de lui et de son frère en même temps.

Il ne serait pas survivre à la trahison de sa femme, mais la trahison de son frère l'avait tué du coup.

Quand Sigismond eut compris, il resta atterré..... Il était là, la lettre à la main, regardant machinalement devant lui par cette fenêtre grande ouverte.

Six heures sonnaient.

Là-bas, au-dessus de Paris, qu'on entendait gronder sans le voir, une buée s'élevait, lourde, chaude, lentement remuée, franchée au bord de rouge et de noir comme un nuage de poudre sur un champ de bataille..... Peu à peu des clochers, des façades blanches, l'or d'une coupole, se dégageant du brouillard, éclatèrent en une splendeur de réveil. Puis, dans la direction du vent, les mille cheminées d'usine, levées sur ce monstrueux amas de toits groupés, se mirent à souffler à la fois leur valeur haletante avec une activité de steamer au départ..... La vie recommençait..... Machine, en avant! Et tant pis pour qui reste en route!.....

Alors le vieux Planus eut un mouvement d'indignation terrible:

—Ah! coquine.... coquine...., criait-il en brandissant son poing; et l'on ne savait pas si c'était à la femme ou à la ville qu'il parlait.

FIN.

— Un avocat bien connu au palais pour les sévices et injures graves qu'il prodigue à la langue française, Me X..., disait l'autre jour: "On me reproche de ne pas savoir le français. Eh! mon Dieu Démosthène et Cicéron ne le savaient pas plus que moi!...."

Grande réduction dans le prix des chaussures au Magasin Rouge, rue Royale et Dumaine.

L'immigration en Louisiane.

Aux journalistes de l'Etat de la Louisiane

Le Bureau d'immigration de l'Etat de la Louisiane reçoit beaucoup de lettres de diverses sources demandant des informations pour des fermiers, des artisans, des journaliers, des hommes d'affaires et des capitalistes qui désirent s'établir dans cet Etat ou y placer des capitaux.

Notre bureau a lancé deux circulaires descriptives avec des cartes pour servir à ceux qui cherchent des renseignements. Nous avons expédié beaucoup de circulaires et d'exemplaires de "la Louisiane telle qu'elle est" et répondu à quantité de lettres.

Notre bureau a ouvert des registres pour y insérer la description des terres à vendre, des propositions de terres à louer ou de terres à travailler à la part, ainsi que toutes propositions propres à éclairer les immigrants qui désirent venir en Louisiane.

Nous enregistrerons toutes ces descriptions et propositions dans nos livres, qui seront toujours à la disposition des étrangers et des personnes désireuses d'acheter, et ces descriptions fourniront au bureau une source additionnelle d'informations précieuses pour ses prochaines circulaires ou pour les réponses à faire aux demandes de renseignements.

Comme notre bureau n'a pas de fonds ni de revenu autre que les petites contributions reçues de négociants et autres personnes de la Nouvelle-Orléans qui souscrivent pour nous aider dans nos travaux, nous prions respectueusement les éditeurs de journaux de cet Etat de publier cette notice, quelques semaines ou quelques mois sans frais pour le bureau dans l'intérêt de l'immigration et de l'Etat. WM BOGEL, Président.

Bureau d'immigration de la Louisiane, Nos 5 Commercial Place, Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1877.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est là des derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 *cent* par deux onces ou moins, et de 1 *cent* par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés; les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe de l'expédition la date de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ceux qui sont désignés dans la section précédente le port doit être payé comme suit: 1 cent pour chaque 2 onces ou fraction.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un canard, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtote ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte d'arrisée ou de graine—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, un oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention. A moins que ces oiseaux ne soient privilégiés à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Defert, mercredi, 14 novembre.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 22 novembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $50 en surtout y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer:

HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

JEUDI, 15 Nov., à 5 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$20.
Entrepont.....$15.
Billet d'excursion $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: Il quittera Mandeville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

PRET.

Le "Camelia" recevra fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les glaces eux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
23sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse Commis.
Sera mis à Vicksburg à la Jetée Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la jetée Anthony pour Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WORK, 1re Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Toulouse.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, Agent.
23sept—3m Au No 35 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les JEUDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Church-ville et tous les débarcadères de la Cote de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simsport, Church-ville et tous les débarcadères de la Cote de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
J. W. Coleman, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITON & EPPLER, 81 rue Gravier.
HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 51 Commercial Alley.
7 août—

BAYOU SARA.
Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M. pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lord et Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Lubano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITON & EPPLER, 81 Gravier.
LORD & MCPEAKE, 45 Camp.
Oct

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Baton Rouge.
Deux voyages par semaine.
JOURS de départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS soit à cinq heures. Le bateau à vapeur
ST. JOHN,
J. P. McILROY, Capitaine.
.....Commis.
Jours de retours: à la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 novembre No. 42 Bienville.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN,
F. Erlanson, Capitaine,
L. F. DELAHOUSSAYE, commis,
Voyage de retour, sous le CHAMPION et MERCEDES.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
Nov 26 No de la rue Bienville.

Paquebot de la côte Dauphin et Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. M. LANDRY, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: Il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St. Louis.
(6 juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président.
F. IRWIN, vice-président.
THOS. F. KEAGG, secrétaire.

Gains.....$213,424
Pertes payées.....74,741
Bénéfice net.....68,438

A une élection qui eut lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs de la somme suivant ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année 1876:

F. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Harra.

F. J. Gasquet,

Mi, le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, F. IRWIN, vice-président, et THOS. F. KEAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 8 pour cent sur les primes payées par les assurés. Il a été fait, avec la réduction (rebate), de 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions, d'intérêt et les dividendes sur les actions payées seront payables au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. KEAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
M. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
M. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville Prairie, Avoyelles.
MAMIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROGERS, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALNEY THEODEMAU, Pont-Rouge.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETTETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermilionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Morganville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanerette (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, par ordre Maria.
EDGARD DELERY, Bois St. Louis, Miss.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:

De Brême — De la Nile-Orléans
Frankfurt..... 10 oct. environ, 14 nov.
Nuremberg..... 21 nov. " 22 déc.
Frankfurt..... 16 déc. " 20 janv.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or Entrepont.....$85 en or
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 402 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et le Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCOIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transporteur les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 9 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le train reçu au matin, le samedi, à 3 heures cet livre le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.
No. 124 RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1877.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains du lac, aller et retour, circuleront comme suit:

DE LA VILLE.	DU LAC.
6 heures du matin	7.45 heures du matin.
8.30 " "	9.15 " "
10 " "	10.45 " "
11.30 " "	11 heures et quart
1 h. de l'après-midi	1.45 h. de l'après-midi
2.30 " "	3.15 " "
4.30 " "	5 " "
5.30 " "	6.15 " du soir
7 " du soir	8 " "

3 nov—1f C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express le Dimanche non-seulement.....7.55 A. M.	Express, le Dimanche seulement.....3.35 A. M.
Express.....4.00 P. M.	Express.....2.40 P. M.
Train à passagers, le Dimanche excepté.....7.00 A. M.	Train à passagers, le Dimanche excepté.....6.45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est, sans un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Common, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. S. ROSS, Surintendant.
21 novembre

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains
arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only	Express, Sunday only.
Express.....7.55 A. M.	Express.....8.35 A. M.
Express.....4.00 P. M.	Express.....2.40 P. M.
Passenger, except Sunday.....7.00 A. M.	Passenger, except Sunday.....6.45 P. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.
[illegible]

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Carondelet et arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...3.00 P. M.	Express No 2...10.30 A. M.
Express No 3...11.15 A. M.	Express No 4...8.15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train de Mémphis, venant de la Nouvelle-Orléans. Les voyageurs en destination de St. Louis ne n'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Jackson pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mobile City partent de la Nile-Orléans à 3h. 40m P. M., le samedi, et à 7 h. 30 m. dimanche. Ils arrivent à 11 h 15 m A M et à 9 h. 30 P M. le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 2 rue du Camp, coin Common, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. PROST, V. P. & G. S. 14 jv. 74

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains,
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 15th 1877, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5.20 PM	Express No 2...10.30 AM
Express No 3...6.15 AM	Express No 4...8.15 PM

No 1 and 2 run daily, No 3 and 4 daily, except Sunday.
PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee
And for ST. LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Friday evening's train makes no connection at Jackson for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and Mc Comb City.
Leaves New Orleans 4.30 PM Saturday, and 7.30 A.M. Sunday.
Arrives to New Orleans at 9.50 PM Sunday, and 9.30 A.M. Monday.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P & G. M. [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne et tous les jours, A HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de balsaux à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les plantations sur l'Atchafalaya et le Teche, au-delà de Morgan City, est réduit de moitié. Une correspondance spéciale pour fret sur marchandises expédiées par le train devront être faite, avant l'expédition, avec Thomas A. Shepherd, agent général, au pied de la rue ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, les marchandises sur lettre de voiture dite "Communication" seront acceptées à un taux qui n'excédera pas par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PARDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Pour l'année expirée le 8 janvier 1877

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs	142	
" honoraires	10	
Admissions, membres actifs	27	
" honoraires	2	
Expulsions, " actifs	13	
" honoraires	1	
Résignations, " actifs	2	
Décès, "	2	
" honoraires	1	
Etat actuel de la Société.		
Membres actifs	157	
" honoraires	11	

Rapport du Comité de Secours:
Visites à secourir à 26 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels.....$201
Honoraires médecins et dépenses.....263
Total.....$464

Rapport du Secrétaire des Finances.
Dû par des membres.....$95

Rapport comptable du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1876	$2,871 20
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	2,558 20
Reçu d'autres sources	159 85
Total	$5,647 45
Dépenses par le comité de secours	$464 70
Dépenses pour divers	1,265 10—$1,734 80
En caisse ce jour	$3,912 65
Actif de la Société.	
J'actions	$2,812 65
Lesa à recevoir	300 00
Propriété foncière	719 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$5,067 40

Passif—"Aucun".

Election pour